
Assemblée générale du 27 mars 2010

Le 27 mars 2010, à 10 h 30, s'ouvrait, dans la salle de la Mairie de Ste-Céronne-lès-Mortagne, sous la présidence de Mme Brigitte Duboys de Labarre, l'Assemblée générale de l'ASPC de Ste Céronne.



Compte-rendu de l'Assemblée générale

Membres du bureau présents : Mmes Brigitte DUBOYS de LABARRE, présidente, Martine LEROY, trésorière, Christine GIROUX secrétaire, Raymonde LIZOT, Françoise CHANTEPIE, Jacqueline SUQUET, Josiane JOUSSE, MM. Marc ORANGE, Yannick LUTET, Daniel SIMOEN.

Membre du bureau absent : M. Jean GAUTIER (décédé)

Autres membres présents : Mmes Elisabeth LUTET, Dany GAUTIER, Martine OLIVIER, Micheline ORANGE, Mme REVERT, Jeanine HARDY, Renée DE BOISSON, Valérie MUNIER, Yolande RAGOT, Dominique RAGOT, Annie BARBIER,

MM. Michel de LABARRE, Michel GANIVET, Raymond GAUTIER, Moïse HAMARD, Marc SIMOEN, Claude REVERT, Daniel FOLLET, Gilles DE PONTBRIAND, Hubert DE BOISSO, Denis FRANCOIS, Gilbert LIZOT, André BOURGOUIN, Alexandre TELINGE et André BANSARD.

Nombre de pouvoirs : 35

Convocation du 25 février 2010.

Mme Christine GIROUX est élue Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



Déroulement de la 7ème assemblée générale

Rapport moral de la Présidente

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Votre présence nombreuse, dont je vous remercie, ainsi que les 35 pouvoirs reçus nous permettent de tenir valablement cette assemblée, je la déclare donc ouverte.

Cette huitième Assemblée Générale restera tristement marquée par la mort récente de *Jean Gautier*, maire de notre village et vice-président de notre association.

Nous éprouvons tous un profond chagrin et avons conscience de la grande perte que sa disparition représente, aussi bien pour la commune que pour sa famille et ses amis.

Avant de poursuivre, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous observions une minute de silence à sa mémoire. Merci.

Comme je l'ai dit en quelques mots le jour de son inhumation, Jean, au-delà de ses immenses qualités humaines, et de tout ce qu'il a fait pour sa commune, était l'âme de notre association. C'est lui qui avait eu l'idée de sa création et qui m'avait fait l'honneur et l'amitié de me demander d'en prendre la présidence.

Aujourd'hui, *Raymonde Lizot*, membre de notre bureau, a été élue pour le remplacer à la tête de la mairie, avec la volonté de poursuivre l'œuvre commencée. Permettez-moi de lui adresser en notre nom à tous nos félicitations et nos encouragements.

Maintenant, il va falloir songer à faire de même pour la vice-présidence de l'association. Je ne sais pas encore si l'un des membres du bureau souhaite se porter candidat, mais je le souhaite. Il me semble aussi que ce serait bien que ce soit un membre du conseil municipal de *Sainte-Céronne*, tant il est important que nous continuions à œuvrer main dans la main comme nous l'avons fait jusque là, ainsi que le prévoit l'objet de l'association.

Nous allons donc commencer par le renouvellement du tiers sortant des membres du bureau et l'élection du vice-président ou de la vice-présidente.

- les membres sortants se représentent. *Dany Gautier*, veuve de notre maire se présente et Madame *Raymonde Lizot*, maire de *Sainte-Céronne* accepte la vice-présidence de l'association.

Sont donc élus ou réélus, à l'unanimité : Mmes *Raymonde Lizot*, *Dany Gautier* et *Christine Giroux*.

La vie de l'association

Adhésions 2009 : 85, représentant plus de 130 personnes compte tenu des couples.

Personnellement, je regrette encore cette année le nombre infime des adhérents au niveau même de la commune. Idée de faire du porte à porte au printemps avec Daniel Simoën.

Si nous voulons rester crédibles, il est souhaitable que les habitants manifestent leur intérêt pour le patrimoine de la commune.

Jean Gautier m'avait informée que Mr le sous-préfet est prêt à soutenir notre action. C'est un appui important lorsqu'il faut obtenir des subventions de la DRAC.

Réalisations 2009

elles avaient pris du retard, mais à ce jour la réparation de la grande porte ainsi que de la trappe du clocher sont réalisées.

Nous avons, avec *Jean Gautier*, parlé d'une question importante : faut-il ou non adhérer à la fondation du patrimoine ?

Lors de la création de l'association en 2003 nous ne l'avions pas souhaité pour garder les mains libres de nos choix.

Actuellement, compte tenu de l'ampleur des travaux préconisés par le rapport de M. *Amiot*, architecte des bâtiments de France, la question ne se pose plus dans les mêmes termes. Nous avons réalisé, au niveau de l'association tout ce qu'il était possible de financer par nos fonds propres.

L'avantage d'adhérer à la Fondation du Patrimoine est que pour chaque cotisation encaissée, la fondation verse le même montant. (Ici, Monsieur de Pontbriand intervient pour préciser le fonctionnement du système. En fait il ne s'agit pas d'un doublement des cotisations, mais du doublement des dons affectés par l'association à la réalisation d'un projet.)

De toute façon, nous n'aurons plus de « choix » à faire pour nos réalisations futures, mais devons suivre les préconisations de M. *Amiot* selon un échéancier.

Mais, avant toute décision d'adhérer, il convient de vérifier que la commune peut rester « maître d'œuvre », ceci pour pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA.

Madame le Maire pourrait-elle étudier la question avant la décision définitive ?

Néanmoins, je sollicite le vote de principe des adhérents, afin de gagner du temps .

Vote : motion adoptée à l'unanimité.

Mr *Amiot*, auteur de l'étude, accepte le principe de venir « défendre » son rapport et nous donner les priorités..Un rendez-vous était prévu en Janvier mais il a été annulé en raison à la fois de l'état de santé de Jean qui entrait à l'hôpital et des conditions de circulation, désastreuses à cette époque. Nous allons reprendre un rendez-vous.

M. *Hamard* intervient pour dire qu'il faudrait d'abord commencer par un drainage du terrain tout autour de l'église afin d'éviter les infiltrations dans les murs.

Il lui est répondu que naturellement c'est une des premières choses que prévoit le rapport de M. *Amiot*.

Le budget total qu'il faudra prévoir est monumental , c'est le terme qui convient ! Je cite l'article que *Jean Gautier* écrivait en Janvier dans le « *Petit Journal* » de la commune.

« 800 000 Euros .. »

Nous allons cette année lancer le chantier des ouvertures de la chapelle St Marcel, ainsi que l'a décidé l'A G de 2009.

Monsieur *Gérard Olivier*, conseiller municipal de la commune et ancien menuisier offre la réfection de la porte, à l'ancienne. Le montant des matériaux s'élèvera à 1.000 € TTC. Ce geste est particulièrement apprécié et nous l'en remercions.

Faire refaire des clefs de l'église pour les membres du bureau était une nécessité.

L'achat d'un disque dur externe pour stocker les données de l'association en dehors de l'ordinateur de la mairie a été réalisé.

L'association souhaite récupérer les meubles appartenant à *Ste Céronne* qui sont actuellement à *St Hilaire* : ostensor et fauteuils de mariage. Monsieur *Marc Simoën* se charge de l'entreprise.

Vote : adoption de toutes ces motions à l'unanimité.

Résultats financiers

Je passe la parole à *Martine Leroy* notre trésorière.

Le rapport financier révèle un solde au 31 décembre 2008 de **19.761,18 €**.

* Le total des recettes s'élève à **4.048,27 €** (dons particuliers, porte-clés, cartes postales, intérêts,...)

* Le total des dépenses s'élève à : **191,02 €** (timbres postaux, enveloppes, boissons AG)

* Solde au 31 décembre 2009 : **23.618,43 €** (*sur comptes livrets CA et sur compte courant CA*)

Après règlement de la facture de Perrotte (porte et trappe) il restera en banque environ

18.000 Euros.

L'assemblée présente accepte à l'unanimité le rapport financier pour l'année 2009, présenté par *Martine Leroy*.

Fin de l'assemblée suivie du verre de l'amitié.

Fin de l'Assemblée générale à 11 h 30.
